

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	69 (2019)
Heft:	1
Artikel:	Accueil et refoulement des juifs à la frontière franco-suisse durant la guerre : sources et statistiques
Autor:	Fivaz-Silbermann, Ruth
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-842288

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Accueil et refoulement des juifs à la frontière franco-suisse durant la guerre : sources et statistiques

Ruth Fivaz-Silbermann

The Reception and *Refoulement* of Jews at the Franco-Swiss border during the war: Sources and statistics

This somewhat technical article has the aim of laying out the sources and statistics concerning the reception and *refoulement* of Jewish refugees along an important segment of the Swiss border during the Second World War. This segment, the border with France, accounted for two-thirds (66%) of the Jews fleeing arrest and deportation. Contrary to the orthodox assertion that the figures are unknowable because of the lack of data or the destruction of many archives, detailed statistical study was made possible thanks to the abundance of data preserved on both sides of the border. Much of this is kept in Berne and in Geneva, but also in the French *départements* at the border and in the archives of the French *Gendarmerie*. The individual paths fugitives took, as well as whether or not they had been deported, could be reconstructed with the help of numerous other collections of contemporary records. It was possible, in this study, to reconstruct the geography and chronology of forced Jewish migration towards the French-Swiss border, as well as the Swiss response to this flow. Their reception, as well as the *refoulement* rates, differed substantially depending on whether it occurred on the border with the occupied zone (where the fear of German retaliation was strong) or the border with the unoccupied zone (where the relationship with Vichy France was calmer). The article discusses the three-step method used to (re-)construct the statistics: nominal corpora, anonymous numerical additions, and a proportional hypothetical margin. The figures thus (re-)constructed are presented in a summary table.

La question du nombre des fugitifs juifs qui ont tenté d'atteindre la Suisse durant les années de la «solution finale de la question juive» mise en œuvre par l'Allemagne nazie et les régimes alignés est l'une des plus controversées, en raison de la douloureuse question de la responsabilité de la Suisse dans le refoulement – et, partant, la déportation – d'une partie d'entre eux. Le présent article veut démontrer qu'il est possible de dresser une statistique sérieuse et solide de l'accueil ou non des juifs durant ces années létales. La recherche historique conduite sur de très larges sources depuis 20 ans – pendant et surtout après les travaux de la commission Bergier – permet de renverser définitivement le mythe de l'impossibilité de connaître l'ampleur du refoulement des juifs à nos frontières.

Après avoir présenté globalement l'afflux des fugitifs juifs aux portes de notre pays durant la guerre, je traiterai de la frontière entre la France et la Suisse, principale porte d'entrée des juifs (66 % des arrivées). Je suis consciente que cette mise au point, nécessaire dans le débat actuel, privilégie le seul aspect quantitatif

de la question et laisse dans l'ombre les milliers de destinées individuelles. Les parcours des quelque 15'000 fugitifs, leurs stratégies, l'aide qu'ils ont reçue ou non, enfin leur sort s'ils ont été refoulés, peuvent être lus dans ma thèse *La fuite en Suisse*, soutenue à l'Université de Genève en mai 2017.¹

La méthode utilisée s'appuie sur trois piliers:

- Le dépouillement extensif de l'ensemble des sources d'archives, tant suisses qu'étrangères (des pays limitrophes et de résidence: Hollande, Belgique, France) et le recours aux sources mémoriales;
- L'étude précise du contexte et du calendrier de la fuite, croisé avec la chronologie précise des dispositions helvétiques d'accueil (changeantes), et l'analyse des conditions indispensables à la fuite (risque, coût, opportunité, recours à des filières);
- Un impératif de rationalité destiné à empêcher le calcul de déraper dans le flou: notamment, le respect de la proportionnalité entre fugitifs accueillis et refoulés, ainsi qu'entre refoulés et déportés.

Rationnelle et scientifique, la démarche a donc des traits archéologiques: les fragments importants que les sources livrent avec précision permettent de reconstruire les fragments lacunaires et d'établir, dans le respect de tous les facteurs, un ordre de grandeur fiable.

Les trois frontières de la Suisse, le calendrier de l'afflux et l'ampleur du refoulement

Le total «officiel» des réfugiés juifs accueillis durant la guerre, selon le rapport de la *Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale*, repris des travaux de Guido Koller, est de 21'304, un chiffre légèrement sous-estimé, qui ne comprend pas de nombreux porteurs de visa, soumis durant leur fuite à la même menace et aux mêmes dangers.

D'où (et quand) viennent les fugitifs juifs à l'époque de l'exécution de la «solution finale»? Les juifs du grand Reich (Allemagne et Autriche annexée) n'affluent plus en Suisse comme en 1938. La politique nazie à leur égard a changé: ils ne sont plus expulsés, mais déjà déportés, ou alors sévèrement contrôlés et retenus à domicile en vue de leur déportation, ou enfin cachés. La frontière avec le Reich ne voit de ce fait arriver aucun flux important avant août 1944, lorsqu'arrivent successivement trois convois libérés de Bergen-Belsen et de Theresienstadt, à la suite de diverses négociations avec les SS; ces convois ne

¹ Ruth Fivaz-Silbermann, *La fuite en Suisse. Migrations, stratégies, fuite, accueil, refoulement et destin des réfugiés juifs venus de France durant la Seconde Guerre mondiale*. Thèse de doctorat sous la direction du professeur Mauro Cerutti, 2017. Texte accessible sur internet à l'adresse: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:96640> (08.01.2019).

sont pas soumis aux instructions sur le refoulement. Les arrivées individuelles du Reich ne représentent qu'environ 3 % du total.

La frontière avec la France, zone occupée, devient active au début de l'été 1942, lorsque débute la déportation en masse des juifs de Hollande et de Belgique occupées. Ceux-ci tentent alors, en nombre, de gagner la frontière de l'Arc jurassien, ce qui provoque en retour un durcissement de la politique d'asile helvétique, incarné dans l'arrêté fédéral du 4 août 1942: les étrangers sans visa seront refoulés «même s'il peut en résulter pour eux des inconvénients sérieux, mise en péril de la vie ou de l'intégrité corporelle».

Dans la zone non occupée de la France, la population juive étrangère est raflée à son tour en août 1942 sur ordre du gouvernement de Vichy, ce qui déclenche un fort et durable afflux à la *Westgrenze*, la frontière haut-savoyarde, par Genève, le lac Léman et les cols du Valais. Enfin, la frontière avec l'Italie devient active en septembre 1943, après la proclamation de l'armistice italien avec les Alliés et l'invasion allemande qui s'ensuit.

Le gouvernement suisse, acculé à une migration forcée irrépressible, de surcroît fortement critiqué par l'opinion publique, revoit assez rapidement la fermeture stricte. Il passe dès la fin août 1942 d'une politique d'immigration restrictive à une politique d'urgence plus libérale, introduisant des «tolérances» pour certains réfugiés fragiles,² voire recommandant le non-refoulement.

Quel est le taux de refoulement des juifs à ces trois frontières?

- A la frontière avec le Reich, 573 juifs ont été accueillis individuellement et un nombre inconnu, refoulés. Par hypothèse maximale (et par analogie avec la frontière avec la France occupée), on peut avancer un chiffre de refoulement de même grandeur, soit environ 600 personnes (un taux de 50 %).
- A la frontière avec la France dans son ensemble, notre calcul donne 12'675 juifs accueillis et 2'844 refoulés, y compris une marge de prudence hypothétique. Le taux de refoulement global est de 18,3 %.
- A la frontière avec l'Italie, 5'988 juifs ont été accueillis et 300 à 560, refoulés. Le taux de refoulement est donc de 8,5 %.³

² La Division de police émet dès le 16 août des recommandations pour la frontière avec la zone occupée: ne pas refouler les personnes âgées, les femmes, les enfants, ainsi que les personnes ayant déjà des parents en Suisse, Archives fédérales suisses (AF), E 6358 (–) 1995/394, vol. 32, f° 3744; AF *ibid.*, carton 16, rapport spécial du poste La Ronde [NE], 11.10.1942. A Genève, le refoulement des juifs est totalement suspendu dès le 31 août et les fameuses exceptions de «tolérance» pour familles, enfants, vieillards et malades sont introduites pour la *Westgrenze* le 26 septembre 1942. (Les militaires et gardes-frontière désobéissent partiellement à ces ordres).

³ Chiffres selon les travaux de l'équipe des Archives cantonales du Tessin dirigée par Fabrizio Panzera. 96 % de ces réfugiés ont passé entre septembre 1943 et août 1944. Entre 300 et 560 juifs ont, en outre, été refoulés à cette frontière. Cf. Fabrizio Panzera, «Il fondo Rifugiati 1943–1945 dell'Archivio di Stato del Cantone Ticino», Société suisse d'Histoire, Berne, 26 avril 2013. http://www.sgg-ssh.ch/sites/default/files/files/panzera_referat.pdf (08.01.2019).

Pour l'ensemble de la frontière suisse durant la guerre, en comptant une marge hypothétique de prudence, nous pouvons donc estimer à quelque 4'000 les juifs refoulés, sur un total de quelque 23'000 tentatives (sans les convois négociés). Le taux global serait donc de 17,5 %, environ une personne sur cinq. Aucun de ces refoulements n'était nécessaire, aucun n'est justifiable.

Les juifs à la frontière franco-suisse: corpus et sources

Chronologiquement, notre corpus s'étend de 1942 à 1944, c'est-à-dire des premières arrivées massives de juifs fuyant la déportation à la libération des régions françaises limitrophes.⁴ Fallait-il compter les passages ou les personnes? Nous avons opté prioritairement pour le nombre de passages. Les tentatives multiples, assez nombreuses, parfois à des frontières différentes, aboutissent, soit au refoulement définitif, soit à une ultime tentative réussie: l'analyse de la politique d'accueil doit en tenir compte. Les mentions anonymes de refoulement portent évidemment aussi sur les passages. Si le nombre des personnes accueillies est sûr, le nombre des personnes refoulées inclut probablement quelques refoulements multiples.

Nous avons tenu compte du lieu de passage et non du lieu d'arrestation, de manière à éclairer les provenances et les itinéraires des fugitifs. Les deux secteurs de la frontière franco-suisse (300 km avec la zone occupée, 213 km avec la zone «libre») ont une histoire très différente. Moins longue, la seconde a pourtant vu passer presque six fois plus de fugitifs juifs. Chaque entité administrative concernée, helvétique (arrondissements territoriaux et douaniers, cantons, Division de police, etc.) et française (préfectures, gendarmerie, etc.), a laissé des archives intéressant l'histoire du passage.

Premièrement, constituer un corpus nominal

Nous avons collecté l'ensemble des noms des bases de données «Réfugiés»⁵ des Archives d'Etat de Genève et AUPER (*Automatische Personenregistratur*)⁶ des Archives fédérales suisses. Nous leur avons ajouté l'ensemble des noms en

⁴ Le 18 août 1944 à Annemasse, le 4 septembre 1944 à Bourg-en-Bresse, en automne 1944 seulement à la frontière nord-ouest (le 20 novembre à Belfort); il n'y a cependant plus guère de juifs fuyant de France en Suisse après juillet 1944.

⁵ Archives d'Etat de Genève (AEG), Justice et Police Ef/2. Il s'agit du fonds de l'Arrondissement territorial de Genève (l'organe militaire en charge de la gestion des réfugiés). Ce fonds, portant sur 23'575 personnes, est préservé d'avril 1942 à fin 1945, avec quelques lacunes avant juillet 1942. Cf. Catherine Santschi, Pierre Flückiger, Gérard Bagnoud, *Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale. Fichiers et archives*, Genève 2000.

⁶ Le fonds AF E 4264 (-) 1985/196 et 1985/197 contient les dossiers personnels de réfugiés de la série N (*Niederlassung und Aufenthalt*) de la Division de police du Département fédéral de Justice et

provenance des autres sources (registres des Douanes, archives départementales et de la Gendarmerie nationale, données collectées par Henry Spira,⁷ sources diverses). Nous incluons tous les fugitifs qui se déclarent juifs, demi-juifs ou d'origine juive, ainsi que leurs conjoints et autres membres de la famille non juifs, mais fuyant avec eux. Par contre, bien que la base AUPER le fasse, nous ne comptons pas les enfants nés en Suisse durant l'asile. Lorsque nous ne possédons qu'une fiche ou mention laconique, nous incluons chaque fugitif à patronyme et/ou prénom typiquement juif; en cas de doute, nous l'incluons s'il est arrivé dans un flux de fugitifs juifs. Enfin, nous incluons tous les fugitifs qui s'annoncent «sans religion», mais dont le parcours trahit la persécution raciale.

Le noyau de notre corpus est donc nominal. Il s'appuie sur le dépouillement complet de quelque 96 % des dossiers des juifs du fonds genevois «Réfugiés» et de 36 % de ceux du fonds AUPER (l'accumulation de données de ce dernier donnant en réalité une couverture de plus de 50%). Nous avons corrigé un certain nombre d'erreurs et d'oublis. Nous avons complété ce noyau nominal par une série de sources.⁸

Pour la frontière avec la zone occupée (secteur nord de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura bernois)

Le secteur nord de la frontière genevoise est couvert par le fonds de l'Arrondissement territorial de Genève. Les registres (*Belegbücher*) du V^e arrondissement des Douanes suisses couvrent les secteurs vaudois et neuchâtelois et sont relativement complets, même s'il en manque trois volumes (portant toutefois sur des périodes de faible afflux).⁹ Par contre, les archives militaires des arrondissements territoriaux 1 (Vaud) et 2 (Neuchâtel et Berne) ne sont malheureusement pas conservées.

Police de 1936 à 1946 (quelque 67'000 noms). Cf. Guido Koller, Heinz Roschewski, Flüchtlingsakten 1930–1950 [I], Berne 1999, pp. 203–213.

⁷ Cf. Henry Spira, La frontière jurassienne au quotidien 1939–1945, Genève 2010.

⁸ Les obstacles à un dépouillement complet du fonds AUPER ont été: la disparition de certains dossiers; des dates de clôture rendant la consultation impossible; pour certaines périodes, une surabondance de dossiers, auquel cas nous avons choisi de dépouiller des échantillons. Pour être exhaustif, le dépouillement devrait inclure les quelque 16 % de réfugiés pour lesquels la base ne donne pas le canton d'entrée. L'étude d'un échantillon de 1'300 de ces personnes sans lieu d'entrée nous a permis de «récupérer» 17 oubliés.

⁹ AF E 6358 (–) 1995/394 *Zollkreisdirektion* V. Il manque trois registres de 1943, couvrant les dates du 11 février au 10 mars, du 9 avril au 16 mai et du 17 juin au 5 août. Les registres du poste de gendarmerie des Verrières (Archives d'Etat de Neuchâtel, DP 1186, DP 922 et DP 1197) sont conservés et ont été exploités par Philippe Hebeisen; ils ne contiennent pas de noms supplémentaires. Cf. Philippe Hebeisen, Une histoire de la frontière neuchâteloise durant la Seconde Guerre mondiale, Neuchâtel 2007. La Sûreté neuchâteloise conserve en outre des dossiers non encore accessibles aux chercheurs.

C'est pour le Jura bernois que nos sources sont particulièrement lacunaires, puisqu'il manque aussi les archives de l'arrondissement douanier I (Jura bernois et Bâle). Nous avons en conséquence repris les travaux publiés par Henry Spira, qui donne une série de listes nominatives tirées du registre d'écrou de la prison de district de Porrentruy, d'une collection de rapports de police cantonale du district de Porrentruy (1940 à 1943), et d'une collection analogue de rapports du district de Saignelégier, Clos-du-Doubs et Franches-Montagnes (juin 1940 à novembre 1942). En ce qui concerne les refoulements, ces listes nous ont été indispensables. Toutefois, elles ne couvrent pas toute la période 1942–1944, ce qui doit nous inciter à une grande prudence dans nos statistiques.¹⁰

En revanche, nous disposons d'une série de précieuses sources françaises. Du fait que l'administration militaire allemande d'occupation s'est entée sur les divisions administratives françaises existantes, la géographie nous fournit des indications précieuses. Les juifs arrêtés «en route vers la Suisse» ou refoulés de Suisse (il est la plupart du temps impossible de les distinguer dans les documents)¹¹ passent principalement par les prisons allemandes de Belfort, Besançon, Pontarlier, Champagnole et Gex avant leur transfert à Drancy et leur déportation. Les transferts et la gestion pénitentiaire étaient confiés, sur ordre allemand, aux autorités françaises et ont donc laissé des traces. Serge Klarsfeld a compilé, pour la dernière édition de son *Mémorial*,¹² les listes des juifs ayant transité par ces prisons avant d'être transférés à Pithiviers ou à Drancy, ce qui permet de les croiser avec les archives départementales du Territoire de Belfort, du Doubs, du Jura et de l'Ain. Nous avons dépouillé le registre d'écrou de la prison civile de Belfort¹³ (complet d'octobre 1941 à août 1944) ainsi que des versements de la préfecture contenant des listes et recensements de juifs.¹⁴ A Besançon, les Archives départementales du Doubs conservent des fonds très abondants mais mal classés; nous y avons essentiellement consulté le fonds «arrestation de juifs étrangers», qui contient des listes et rapports de transférences opérés par les gendarmes français sur réquisition du préfet et du commandant du *Sicherheits-*

¹⁰ Spira, *op. cit.*, pp. 439–514; pp. 524–541; pp. 542–556. Les rapports de police sont conservés à l'Office du patrimoine historique/Archives cantonales jurassiennes. Il faudrait pouvoir consulter encore les dépouillements qu'a faits Henry Spira des registres d'écrou des prisons de Neuchâtel, Boudry, Cernier, Le Locle et Môtiers. Cf. Henry Spira, Flux et reflux des réfugiés le long de l'arc jurassien et dans le canton de Neuchâtel 1939–1945, in: Revue historique neuchâteloise 1 (1998), pp. 25–36. Ces listes doivent être déposées par M. Spira aux Archives d'Etat du Jura.

¹¹ Les documents allemands distinguent parfois entre *unerlaubter Grenzübertritt* (franchissement illicite accompli, donc avec refoulement) et *versuchter unerlaubter Grenzübertritt* (tentative de franchissement). Les sites consacrés à la mémoire des déportés ajoutent parfois des indications précises permettant de trancher.

¹² Serge Klarsfeld, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris 2012.

¹³ Archives départementales du Territoire de Belfort (ADTB), 1064W14. Il faut aussi consulter le livre de l'ancienne archiviste du Territoire de Belfort, Marie-Antoinette Vacelet, *Le territoire de Belfort dans la tourmente, 1939–1944*, Besançon 2005 (1993).

¹⁴ ADTB 1417W13; 99W270–271; 99W272 à 278; 99W362.

*dienst*¹⁵. Nous avons également dépouillé le carnet du gardien de la prison de Gex,¹⁶ conservé pour les mois d'août et septembre 1942, qui sont les mois du plus gros afflux.

La collecte pourra encore être améliorée par la consultation des Archives départementales du Jura (où le passage se fait essentiellement depuis la zone libre) et des archives allemandes de l'occupation, notamment celles du *Zollgrenzschutz* en France.¹⁷

Pour la frontière avec la zone non occupée (Genève, Léman vaudois, Valais)

Genève est bien entendu couvert par le fonds de l'Arrondissement territorial. Pour le Léman vaudois et le Valais, nous avons recouru aux mêmes registres du V^e arrondissement des Douanes, qui couvrent le secteur vaudois sud (lémanique) et le secteur valaisan jusqu'à la frontière avec l'Italie. Par contre, les archives militaires du Valais francophone (arrondissement territorial 10) ne sont malheureusement pas conservées.

Les sources françaises, en revanche, sont abondantes. Les Archives départementales de Haute-Savoie (séries M et W, couvrant l'avant-guerre et la guerre) contiennent de très riches fonds préfectoraux, dont une série de procès-verbaux de franchissements clandestins de la frontière¹⁸ qui nous ont permis de retrouver un certain nombre de juifs refoulés à Genève et en Valais. D'autres fonds importants concernent la frontière,¹⁹ les travailleurs étrangers,²⁰ les juifs résidant en Haute-Savoie et les rafles dirigées contre eux,²¹ les procès faits aux passeurs.²² Nous avons bien entendu recouru aux rapports mensuels du préfet et aux rapports préparatoires de la Police.²³ Les ADHS contiennent aussi des fonds relatifs aux occupations italienne et allemande,²⁴ ainsi qu'une source très riche:

¹⁵ Archives départementales du Doubs (ADDoubs), 1409W40. Madame Eve Line Blum-Cherchevsky, chercheuse indépendante, nous a en outre aimablement communiqué ses dépouillements d'autres fonds, contenant des matériaux similaires, qui doublonnent parfois: ADDoubs 1409W28; 94W81.

¹⁶ Conservé aux Archives municipales de Gex (Ain).

¹⁷ *Bundesarchiv/Militärarchiv*, Freiburg im Breisgau.

¹⁸ Archives départementales de Haute-Savoie (ADHS), 14W20, couvrant la période de mai 1942 à décembre 1944.

¹⁹ ADHS 8W27, 15W39, 41W34, 41W38, 47W12.

²⁰ ADHS 41W34, 41W35.

²¹ ADHS 12W55, 12W56, 41W38, 41W39.

²² ADHS 26W12 et 13.

²³ ADHS 8W10 à 12.

²⁴ En particulier la série 22W. La première occupation allemande s'étend du 11 novembre 1942 au 5 janvier 1943 approximativement. L'occupation italienne lui succède de cette date au 8 septembre 1943. La seconde occupation allemande débute le 9 septembre 1943 et dure jusqu'à la Libération, en août 1944.

les registres des greffes des Tribunaux correctionnels²⁵ d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien et de Thonon, lesquels mentionnent nominalement les franchisements clandestins signalés au Parquet et sanctionnés par la justice, ainsi que nombre d'infractions commises par des juifs. L'ensemble de ces fonds a permis de compléter la liste nominale et la biographie des juifs refoulés.

Aux Archives départementales de l'Ain, nous avons dépouillé en particulier les fonds de la préfecture intitulés «affaires juives»²⁶ et les rapports du préfet.²⁷ Les Archives départementales du Puy-de-Dôme nous ont livré l'histoire des juifs hollandais et belges internés au camp de Châteauneuf-les-Bains.²⁸ Enfin, les Archives départementales du Rhône nous ont livré de précieux compléments.

Nos recherches au Service Historique de la Gendarmerie nationale de France²⁹ nous ont permis de reconstituer les convois de «transfèrement» des juifs de la frontière suisse au camp de regroupement de Rivesaltes – et donc la liste des arrestations aux portes de la Suisse. Le registre des entrées au camp de Rivesaltes,³⁰ en complément, contient les noms, dates de naissance et lieu d'arrestation de tous les internés et documente les arrivées en provenance de la frontière suisse d'août à novembre 1942 (date de la fermeture du camp). Enfin, le registre d'écrou de la prison allemande du Pax à Annemasse³¹ indique avec précision les noms des juifs arrêtés sous la seconde occupation allemande, de septembre 1943 à juin 1944. Une partie de ceux-là avaient été refoulés de Suisse.

Nous avons encore découvert des refoulements nominaux dans diverses autres sources³² et consulté de nombreux textes autobiographiques, ouvrages et sites mémoriels. Le corpus nominal ainsi constitué se compose d'une «fiche biographique» pour chaque personne ou famille (accueillie ou refoulée), regroupant toutes les données disponibles sur elle, après croisement et lecture critique.

²⁵ ADHS 3U1/581 à 583; 3U2/734–735; 3U3/378 à 380; 3U4/479 à 481.

²⁶ Archives de l'partementales de l'Ain (ADAin), 180W110; 180W801; 180W831; voir aussi 180W8 et 180W246.

²⁷ ADAin 180W102–103.

²⁸ Archives de l'partementales du Puy-de-Dôme (ADPdD), 277W73; 277W156 et 157.

²⁹ Service historique de la Gendarmerie nationale (SHGN) (Paris, Fort de Vincennes), sous-série 74E (Haute-Savoie). Cf. Karine Perrissin-Faber, Laurent Veyssiére, Unités de la Compagnie de gendarmerie départementale de la Haute-Savoie (1904–1946). Répertoire numérique détaillé de la sous-série 74 E. Paris 2002.

³⁰ Conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, ADPO 1269W96.

³¹ Conservé aux Archives municipales d'Annemasse.

³² Notamment Henry Friedlander, Sibyl Milton, Archives of the Holocaust. An International Collection of Selected Documents, New York 1990, vol. 12.

Deuxièmement, compléter le corpus nominal par les données seulement chiffrées

Il faut évidemment inclure dans le corpus toutes les sources accessoires qui indiquent des chiffres de refoulement, quel que soit leur degré de précision. Ces données proviennent essentiellement de deux sources. Les registres du V^e arrondissement des Douanes, notamment les rapports mensuels de son commandant, le major Frédéric Rapp, contiennent des données numériques sur les refoulements. Ils ne précisent pas toujours s'il s'agit de juifs; mais en été-automne 1942 au moins, il est presque certain qu'il s'agit de juifs! Les archives de la Division de police contiennent, elles, une série de statistiques chiffrées sur le nombre de refoulements effectués en août et septembre 1942 à la frontière avec la zone occupée, statistiques qui donnent des indications assez précises, quoique vraisemblablement incomplètes.³³

Nous avons comptabilisé l'ensemble de ces apports numériques dans notre statistique. Bien entendu, nous ne pouvons pas savoir si certains de ces fugitifs refoulés n'ont pas (heureusement) repassé ultérieurement et ont été accueillis. De même, en l'absence de leur nom, nous ne pouvons pas vérifier s'ils ont été déportés ou non à la suite de leur refoulement.

L'addition du corpus nominal et du corpus numérique aboutit au chiffre des passages effectivement enregistrés (admissions et refoulements), qui est le premier chiffre pris en compte dans notre tableau récapitulatif.

³³ Une statistique détaillée tirée des documents usuels (*Handakten*) du chef de la Division de police Rothmund donne, pour les dates du 13 au 25 août 1942, le chiffre de 136 fugitifs, tous juifs, refoulés directement à la frontière (dont 106 à la frontière avec la zone occupée et 30 à la frontière avec la zone libre); en outre, 53 juifs ont été ramenés de l'intérieur du pays et refoulés par les frontières bernoise et neuchâteloise; 91 cas restent «en suspens» (dont certains, selon nos recherches, ont été accueillis), AF 4800.1 (–) 1967/111, dos. 403, cité dans Spira, *op. cit.*, pp. 398–399. Rothmund annonce les mêmes chiffres à la conférence des directeurs de police du 26 août 1942, AF E 6358 (–) 1995/394, carton 16. Un rapport du 7 septembre 1942 donne, pour les dates du 13 au 31 août, le chiffre de 314 refoulements (sans précision de religion ni de lieu) et, pour la date du 1^{er} au 7 septembre, le chiffre de 40 refoulements. Oscar Schürch, *Bericht zuhanden von Herrn Bundesrat von Steiger über die in der letzten Zeit schwarz eingereisten Ausländer*, AF E 4001 (C) -/1, vol. 259, cité dans le rapport de la Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (CIE) sur les réfugiés, p. 144 et note 234. Pour les dates du 1^{er} au 17 septembre, une note du 17 septembre 1942, signée Schürch, donne le chiffre de 202 refoulements par le Jura bernois, AF E 4001 (C) -/1, vol. 253/702.01. (Pour la période du 18 au 26 septembre, pour laquelle nous n'avons pas de chiffres, nous avons calculé un nombre proportionnel de refoulements).

Troisièmement, calculer une marge hypothétique supplémentaire de refoulements

Même s'il y a lieu de penser que les autorités de police frontière (douaniers, militaires, éventuellement gendarmes, soldats) ont obéi à la consigne qui leur avait été donnée par Berne dès le 13 août 1942 de relever l'état civil des fugitifs refoulés,³⁴ nous avons néanmoins des indices que l'enregistrement n'a pas toujours été fait par écrit³⁵ et que les procès-verbaux n'ont pas intégralement été transmis plus haut, surtout aux époques où toutes les instances en charge des réfugiés étaient débordées. Enfin, on s'aperçoit, à la lecture de certains interrogatoires de réfugiés, que des refoulements antérieurs n'ont jamais été enregistrés, que ce soit par mauvaise volonté ou par négligence.

Il est donc impératif de compléter le chiffre des refoulements enregistrés par une marge «hypothétique» supplémentaire. Mais cette marge ne peut pas être uniforme. Elle doit être calculée proportionnellement à l'ampleur des flux (eux-mêmes tributaires du calendrier des déportations et des occupations) et modulée en fonction des instructions helvétiques en vigueur. Là où il s'agit de lacunes repérées dans des séries existantes, nous les avons comblées en proportion du nombre de refoulements opérés au cours des périodes comparables. Mais à la fin, il nous a paru indispensable d'ajouter une marge hypothétique supplémentaire de refoulements non enregistrés. Pour la période avant le 13 août 1942 (où le relevé des passages n'était pas encore obligatoire, mais où l'afflux était mince et l'accueil/refoulement aléatoire)³⁶ nous en avons doublé le nombre. Pour les périodes ultérieures, où, d'une part, existait l'obligation d'enregistrer les fugitifs refoulés (ne serait-ce que pour les remettre à l'autorité d'en face en cas de récidive ...), et où, d'autre part, les archives sont raisonnablement complètes, nous avons ajouté 20 % de refoulements non enregistrés.

³⁴ Les lacunes de relevé sont essentiellement dues à la négligence, au chaos régnant à certaines périodes et à la perte d'un certain nombre de documents. L'instruction fédérale prévoit dès le 13 août 1942 l'obligation de relever l'identité des fugitifs refoulés. Elle a certainement été largement respectée, ne serait-ce que parce qu'à la seconde infraction, le fugitif, considéré comme un délinquant, pouvait être remis aux autorités d'en face; les refoulements «sauvages», dont nous supposons bien entendu l'existence, ont donc dû être relativement marginaux. Elle a même été rendue plus stricte encore le 18 septembre par le commandant du V^e arrondissement des Douanes, qui réclame des chiffres quotidiens, AF E 6358 (-) 1995/394, vol. 31, f_j 2896.

³⁵ Claude Hauser signale par exemple que, même après le 13 août, certains refoulements dans le Jura bernois n'ont été signalés que par téléphone à l'officier de police, évitant un interrogatoire exhaustif. Claude Hauser, *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940–1945). Accueil et refoulement, internement*. Saint-Imier 1999, p. 42.

³⁶ Comme en témoigne le rapport du 30 juillet 1942 de l'adjoint de Heinrich Rothmund à la Division de police, Robert Jezler, qui fait état d'une certaine souplesse dans l'application de la fermeture de la frontière. *Bericht der Polizeiabteilung zum Flüchtlingsproblem vom 30. Juli 1942*, Documents diplomatiques suisses, 35503, <http://dodis.ch/35503> (10.12.18).

Bilan

Une fois cette marge de prudence ajoutée, le bilan, comme on peut le voir sur le tableau récapitulatif, est de quelque 3'300 refoulements de juifs à la frontière franco-suisse sur environ 15'500 passages. Compte tenu d'une part (avérée) de tentatives multiples (parfois dans des cantons différents), cela représente un peu moins de 3'000 personnes physiques refoulées. Ce résultat nous apparaît solide.

La recherche a en outre permis, jusque-là, d'identifier 249 personnes parmi les juifs déportés à la suite de leur refoulement à la frontière franco-suisse: 72 en zone occupée, 177 en zone libre/sud. Toute identification est nominale, puisqu'il faut retrouver avec certitude le nom et l'état civil de la personne refoulée dans l'une des listes de déportation (de France, de Belgique ou de Hollande, plus rarement d'Italie). Compte tenu des mentions seulement numériques et de la marge hypothétique, il faut cependant garder à l'esprit qu'un nombre important de juifs refoulés puis déportés ne sont pas encore identifiés et ne le seront sans doute que partiellement, après de longues recherches dans des sites mémoriels (lesquels s'enrichissent constamment). Les lacunes dans les archives étant, comme nous l'avons dit, significativement plus importantes sur la frontière avec la zone occupée, nous pouvons articuler un ordre de grandeur de quelque 400 déportés supplémentaires parmi les refoulés sur ce secteur, et de quelque 55 parmi les refoulés en zone libre/sud. Nous continuons les recherches en vue de leur identification, le but idéal étant de constituer un Mémorial le plus complet possible des victimes de la politique suisse d'asile. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'un grand nombre de juifs ont été arrêtés au cours de leur fuite vers la Suisse, en particulier dans les zones frontalières.

Pour étayer notre statistique

Les chiffres du refoulement, à l'évidence, ne pourront jamais être connus à l'unité près. Cependant, le socle des sources sur lesquelles notre statistique les a construits nous paraît suffisamment solide pour en établir l'ampleur avec précision. Notre étude détaillée (dans la thèse) a aussi permis de dessiner avec précision la courbe des arrivées et la réponse qui leur a été donnée, au fil des variations de la politique suisse d'asile et au gré des actes de la police frontière.

Le premier argument pour la solidité de notre statistique est sa cohérence avec les diverses statistiques qui ont été précédemment établies, soit en temps de guerre, soit plus tard, par les historiens qui nous ont précédée. D'une part, avec une série de statistiques, globales ou partielles, trouvées dans les archives du V^e

arrondissement des Douanes,³⁷ de l'Arrondissement territorial de Genève,³⁸ des autorités françaises³⁹ et de la Division de police.⁴⁰ D'autre part, avec trois statistiques plus globales. La première a été établie à la fin de la guerre par la Division de police:⁴¹ elle est classée par mois, de juin 1942 à décembre 1945, mais sans mention de lieu ni de religion, et donne le chiffre de 10'621 personnes refoulées (dont 1'017 en 1942, 3'324 en 1943, et 3'398 en 1944, soit au total 7'739 pour les années qui concernent notre étude); cette statistique semble avoir servi de base à Carl Ludwig pour son rapport de 1957. La deuxième a été publiée en 1951 par Oscar Schürch, chef de la section des réfugiés de la Division de police, mais elle compte les seuls réfugiés accueillis.⁴² Enfin, en 1996, Guido Koller a tenté d'aller plus loin en élaborant un tableau qui inclut des sources nouvelles et arrive à 24'398 refoulements enregistrés;⁴³ toutefois, l'examen chronologique de la fuite des juifs vers la Suisse a prouvé que l'énorme chiffre de 10'782 refoulements qu'il mentionne pour les mois de septembre 1943 à mars 1944 à la frontière italienne ne concerne que très minoritairement des juifs.

Au-delà de ces différences, notre tableau comparatif (qu'il faut lire avec attention, car les entrées ne sont pas homogènes) met en lumière la consistance de nos chiffres avec l'ensemble de ces autres statistiques. Ainsi, pour les trois mois d'août à octobre 1942 (période de l'afflux maximal de France, où presque

³⁷ Peu précis et ayant servi davantage à rassurer la Direction générale des douanes qu'à tenir une statistique rigoureuse; nos relevés détaillés sont plus complets et plus précis.

³⁸ AEG Justice et Police Eb.A7.17.1/62; AEG Justice et Police Eb.A7.17.1/5; AEG Justice et Police Eb.A7.17.1/90; «Rapport d'activité du bureau de police de l'Ar.ter.GE, dès sa création le 29 nov. 1939 au 31 juillet 1945», compilé par l'officier de police Daniel Odier, AEG Militaire W2-I. Ces chiffres sont tous consistants avec ceux que nous avons élaborés (ce qui tend à prouver qu'il n'y a eu ni pertes ni destructions importantes dans les sources); les nôtres sont souvent supérieurs.

³⁹ Un rapport des Renseignements généraux d'Annemasse du 11 septembre 1942, ADHS 14W20, lui-même fondé sur des chiffres donnés par l'autorité militaire suisse, ce qui permet de vérifier la consistance des chiffres; le rapport n° 1044 du Préfet, du 10 octobre 1942, ADHS 26W12, qui cite des chiffres en provenance de toute la frontière haut-savoyarde; le rapport n° 8929 des Renseignements généraux d'Annemasse du 23 septembre 1942, ADHS 26W12, qui montre que la police française s'informait non seulement auprès des autorités genevoises, mais aussi auprès des autorités fédérales.

⁴⁰ Une note du 6 octobre 1942, AF E 4001 (C) –/1 vol. 253/702.01, faisant état, pour la période du 27 septembre au 4 octobre 1942, de 1'615 fugitifs arrivés (sans mention de religion), dont 1'276 accueillis et 339 refoulés. Nos chiffres sont ici inférieurs de 70 unités, ce qui prouve la nécessité de la marge additionnelle; un rapport signé Jezler et Schürch du 17 décembre 1942, *ibid.*, moins exact et moins pessimiste que nos chiffres; une note du 22 février 1943 sur les «réfugiés étrangers», *ibid.*, qui donne des chiffres parfaitement consistants avec les nôtres.

⁴¹ *Zusammenstellung über die an der Grenze zurückgewiesenen Flüchtlinge, Juni 1942–27. Dezember 1945*, 29 décembre 1945, (le mois de juillet 1942 manque), AF E 4800.1 (–) 1967/111, dossier 403.

⁴² *Das Flüchtlingswesen in der Schweiz während des zweiten Weltkriegs und in der unmittelbaren Nachkriegszeit*, [publication interne de la Division de police], Berne 1951, dodis 18911.

⁴³ Guido Koller, *Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des zweiten Weltkrieges*, in: *Etudes et Sources. Revue des Archives fédérales suisses*, n°22 (1996), en particulier les tableaux pp. 94–96. Des recherches plus récentes de Guido Koller (2018) ont encore augmenté ce chiffre.

tous les fugitifs sont juifs), nos chiffres et ceux de Schürch 1951 et Koller 1996 sont consistants. Notre chiffre de refoulement en particulier (1'334) est presque identique au chiffre global de Koller (1'383), qui inclut des refoulements de non juifs; il ne peut donc guère y avoir eu de refoulements massifs ignorés. Autre exemple: pour les quatre mois de septembre à décembre 1943 (afflux maximal des juifs à la frontière italienne), le total cumulé des juifs accueillis de France (Fivaz: 1'395) et d'Italie (Panzera: 4'513) est de 5'908, soit un peu plus de la moitié des 10'798 du rapport de Schürch 1951; les refoulements mentionnés par la Division de police en 1945 devraient donc concerter les juifs dans la même proportion, soit environ 750 sur 1'477 – et même moins, étant donné les consignes de Rothmund, qui cherchait à limiter le refoulement des juifs. Or notre chiffre (241 à la frontière franco-suisse), additionné aux 300 à 560 opérés à la frontière italienne selon Panzera, donne un total entre 541 et 801. Notre statistique et celle de l'équipe tessinoise sont donc, une fois de plus, consistantes avec les chiffres issus d'autres sources.

Un deuxième argument important étaie notre statistique, l'argument de proportionnalité, qui se décline en deux temps. Premièrement, l'impératif de proportionnalité entre accueil et refoulement.⁴⁴ Les séries complètes d'archives conservées par secteur et par périodes, affinées et complétées, permettent d'écrire chronologiquement l'histoire détaillée du refoulement et d'en calculer le taux. Cette analyse exclut par conséquent tout dérapage sur l'ampleur du refoulement, estimé, globalement, à environ 50 % des arrivées à la frontière avec la zone occupée (davantage si l'on décompte les passages non interceptés) et à 14 % (avec la même restriction)⁴⁵ à la frontière avec la zone «libre», y compris durant les occupations.

Deuxièmement, le rapport de grandeur rationnel entre le nombre des juifs refoulés et celui des juifs arrêtés au voisinage de la frontière et déportés. Serge Klarsfeld argue inlassablement, avec pertinence, que tous ses travaux sur la déportation des juifs seraient invalidés si la Suisse en avait effectivement refoulé

⁴⁴ En 1943 déjà, un rapport du comité d'entraide des Eglises protestantes suisses (*Schweizerisches kirchliches Hilfkommittee für evangelische Flüchtlinge*) notait que «si l'on compare le nombre des fugitifs qui furent refoulés au cours de ces mois [d'août à décembre 1942] avec celui des gens qui furent accueillis, on s'étonne que les effets des instructions sévères d'août, septembre et décembre 1942 n'aient pas été plus graves qu'ils l'ont été». Les œuvres d'entraide étaient aux premières loges pour recevoir les plaintes des familles dès qu'un refoulement leur était signalé. Le rapport est cité dans Carl Ludwig, *Die Flüchtlingspolitik der Schweiz seit 1933 bis zur Gegenwart. Bericht an den Bundestag zuhanden der eidgenössischen Räte*. Berne 1957. p. 247.

⁴⁵ Dans les Jura neuchâtelois et vaudois, les passages non interceptés sont environ 25 %. A Genève, ils sont 11 % sous Vichy (les passeurs évitant au maximum les postes-frontière), puis tombent à 4 % lorsque les filières sélectionnent les fugitifs pouvant être accueillis. En Valais, la part est de 37 % pendant la période de Vichy, entre autres à cause du terrain montagneux, où les patrouilles sont moins denses.

Dates	RFS 2016 Frontière F/CH	RFS 2016 Front. F/GE	Arter GE ¹	Arch. françaises Frontière GE	Arch. Douanes (VS, VD, NE)	Panzera Frontière I/CH	Div. pol. 1945 (et Div. Pol.)	Schürrch 1951	Koller 1996
	Juifs passages dt refoulemts	Juifs passages dt refoulemts	Tous fugitifs passages refoulements	Juifs Tous fugitifs passages refoulements	Tous fugitifs passages refoulements	Tous fugitifs accueillis refoulements	Tous fugitifs accueillis refoulements	Tous fugitifs accueillis refoulements	Tous fugitifs accueillis refoulements
	pass.	dt ref.	pass.	dt ref.	pass.	refmts	pass.	refmts	acc.
Juin 1942	58	12	12	4	37			1	2
Juillet 1942	192	23	30	12	65			2	277
Août 1942	973	518	178	67	178	54 ²	81 ³	53	192
Septembre 1942	3'281	464	1'935	64	1'191	298 ⁴	0 ⁴	504	>148
Octobre 1942	2'121	352	1'304	179	1'399	216		30	6
Novembre 1942	807	80	588	68	764	114			8
Décembre 1942	1'644	190	1'181	117	1'127	136		5	172
Janvier 1943	464	115	389	93	491	135		6	150
Février 1943	229	41	200	39	263	59		24	206
Mars 1943	396	111	344	99	681	252		8	322
Avril 1943	379	81	335	72	605	163		4	230
Mai 1943	192	21	162	18	445	86		2	180
Juin 1943	151	19	125	17	554	207		3	308
Juillet 1943	121	19	82	15				1	236
Août 1943	351	15	261	4	373			1	215
Septembre 1943	990	96	918	93	750			1'287	342
Octobre 1943	344	72	308	44				896	504

Dates	RFS 2016 Frontière F/CH	RFS 2016 Front. F/GE	Arter GE ¹ Frontière GE	Arch. françaises (VS, VD, NE)	Arch. Douanes Tous fugitifs	Panzera 2007 Frontière I/CH Juifs	Div. pol. 1945 [et Div. Pol.]	Schürrch 1951 Tous fugiti- fifs accueillis refoule- ments	Koller 1996
Juifs passages dt refoulemts	Juifs passages dt refoulemts	Tous fugitifs passages refoulemts	Juifs passages refoulemts	Tous fugiti- fifs passages refoulemts	accueillis refoule- ments	Tous fugi- tifs accueillis refoule- ments	Tous fugiti- fifs accueillis refoule- ments	refoule- ments	refoule- ments
pass.	dt ref.	pass.	dt ref.	pass.	refmts	pass.	refmts	acc.	refmts
Novembre 1943	162	57	79	12			977	408	408
Décembre 1943	140	16	106	9			1'353	223	223
Janvier 1944	216	20	205	20			256	282	282
Février 1944	98	2	88	2			170	194	194
Mars 1944	369	11	331	7			235	232	11'014
Avril 1944	608	45	539	39			196	237	1'077
Mai 1944	492	8	401	3			250	1'212	629
Juin 1944	148	24	132	23			85	284	284
Juillet 1944	14	1	6	1			9	180	180
Août 1944	49	0	43	0			23	476	1'924

¹ Bureau de police de l'Arrondissement territorial de Genève.
² Du 13 au 29 août (sur 99 passages dans cette période).
³ Du 13 au 29 août.
⁴ Du 29 août au 10 septembre.

⁵ Du 13 au 25 août (sur 527 entrés à ces dates), selon un rapport partiel de Schürrch (cf. Unabhängige Expertenkommission Schweiz (éds.), Die Schweiz und die Flüchtlinge zur Zeit des Nationalsozialismus, Zürich 2001, p. 144).
⁶ Du 1^{er} au 17 septembre (sur 733 entrés à ces dates), selon une note de Schürrch du 17.9.1942; du 1^{er} au 7 septembre, il y a eu 40 refoulements sur 259 passages (rapport partiel de Schürrch, voir note 5).
⁷ Du 27 septembre au 4 octobre (sur l'615 entrés à ces dates), selon une note de la Division de police du 7.10.1942.

⁸ Selon le seul chiffre de refoulement figurant dans Schürrch 1951; selon une note de la Division de police, du 6 au 15 décembre, il y a eu 65 refoulements (sur 601 fugitifs entrés à ces dates).

Tab. 1: Tableau comparatif des chiffres de refoulement enregistrés, de juin 1942 à août 1944

24'000 ou plus encore.⁴⁶ Pour la zone frontière dans les départements occupés, là où les archives suisses sont partiellement lacunaires, il a établi une liste nominale de 551 juifs arrêtés et déportés,⁴⁷ en grande majorité des personnes enfuies de Belgique et de Hollande pour gagner la Suisse. Il convient d'être prudent dans l'estimation: si, par hypothèse, la moitié de ceux-là ont été arrêtés après un refoulement⁴⁸ et la moitié avant d'avoir touché la Suisse, mais que d'autres refoulés ont été par la suite arrêtés ailleurs, l'ordre de grandeur doit être d'environ 400–500 refoulements ayant entraîné la déportation. Cela est cohérent avec notre chiffre global de 1'396 refoulements, en tenant compte du fait qu'une partie des juifs refoulés a pu échapper à la déportation.⁴⁹ Nous maintenons néanmoins, par prudence, un taux de déportation d'un refoulé sur deux.

Pour la frontière avec la zone non occupée, notre calcul a pu être infiniment plus précis grâce à l'abondance des archives. La liste nominale des déportés est de ce fait aussi beaucoup plus complète. L'étude montre notamment que la politique anti-juive de Vichy a, dans ce secteur, été deux fois plus meurtrière que l'occupation allemande: un quart des 1'074 juifs arrêtés par les polices françaises entre août 1942 et janvier 1943 avaient été refoulés de Suisse. (Pas tous, heureusement, n'ont été déportés).⁵⁰

A ces deux arguments, consistance et proportionnalité, s'en ajoute un troisième, plus «intuitif». En tant que chercheuse, j'ai reçu, en vingt ans, plusieurs centaines de demandes de renseignements d'anciens fugitifs ou de leurs enfants, familles ou proches, tant sur des admissions que sur des refoulements. L'intérêt pour la fuite en Suisse au temps de la shoah ne fait que croître dans le public, juif et non juif. Or dans les cas où il s'agissait d'un refoulement (qui s'est parfois révélé être une arrestation avant la frontière), j'ai pu retrouver la plupart du temps une trace nominale, peut-être dans 97% des cas. Ce qui permet de conclure que la majorité des refoulements ont bel et bien laissé des traces dans les archives, les refoulements «sauvages» ayant été une minorité au cours de la période étudiée.

⁴⁶ Voir par exemple son interview dans *Le Temps* du 25 avril 2013, et son intervention au colloque international «La Suisse face au génocide», tenu les 4 et 11 février 2018 au Mémorial de la Shoah à Paris, à l'occasion de la présidence suisse de l'*International Holocaust Remembrance Alliance*.

⁴⁷ 318 noms pour 1942, 210 pour 1943 et 23 pour 1944. Ces chiffres sont extraits, par classement des lieux d'arrestation, de l'édition de 2012 du *Mémorial de la déportation des juifs de France*, qui donne le lieu d'arrestation de toutes les personnes.

⁴⁸ Pour l'heure, 72 de ces déportés ont été identifiés comme refoulés.

⁴⁹ Rappelons que quelque 75% des juifs de France ont échappé à la déportation.

⁵⁰ Cf. Ruth Fivaz-Silbermann, La Haute-Savoie, terre de refuge et tremplin vers la Suisse, in: Patrick Cabanel, Jacques Fijalkow, *Histoire régionale de la Shoah en France*, Paris 2011. pp. 373–405.

Querelle autour d'un chiffre gonflé

D'où viennent alors les chiffres de 24'000, 30'000, voire 100'000 juifs refoulés et *ipso facto* envoyés à la mort? Durant la guerre déjà, en l'absence de toute information, l'horreur pressentie du sort qui les attendait a engendré des estimations hors de proportion avec le flux réel des juifs qui parvenaient jusqu'à la frontière suisse. Le député cantonal zurichois Oskar Hürsch estime à la fin de 1942 que plus de 100'000 fugitifs refoulés ont été envoyés à la mort depuis l'été.⁵¹ Ludwig fait remarquer que ce chiffre, qui circulait dans les milieux pro-réfugiés,⁵² reposait en fait sur un amalgame avec les «100'000 indésirables» massés sur le sol français qu'invoque le conseiller fédéral von Steiger devant le Parlement en septembre 1942, pour effrayer les députés et les convaincre de la justesse de sa politique de contention.

L'obscurité sur ce point particulièrement douloureux a perduré longtemps. Jacques Picard, ayant pris connaissance des chiffres de Koller, pense que le chiffre de 24'398 refoulements doit encore être fortement rééstimé à la hausse;⁵³ dans son esprit, ces refoulés (et ceux qu'il faut leur ajouter) sont sans doute tous juifs (une hypothèse qui, selon nous, tombe à l'examen des flux de fugitifs juifs dirigés vers les frontières suisses). Le dérapage vient aussi de la revue *Etudes et Sources*, qui, dans le même numéro que l'article de Koller en 1996, commet une grossière erreur de traduction dans le résumé d'un autre article, affirmant que «ce sont au moins 30'000 juifs qui ont été enregistrés comme refoulés selon les études les plus récentes».⁵⁴ Les chiffres de Koller ont été, par la suite, repris sans recherche ultérieure par la Commission Bergier.⁵⁵

⁵¹ Archiv für Zeitgeschichte de l'EPFZ, fonds JUNA, 1.9.5.1.

⁵² Ludwig cite l'*Israelitisches Wochenblatt für die Schweiz*, n° 5 de 1946. Carl Ludwig, op. cit., p. 216.

⁵³ Jaques Picard, *Die Schweiz und die Juden*, Zurich 1997, p. 415.

⁵⁴ *Etudes et Sources* n° 22, 1996, pp. 134 et 136. (L'article en question cf. Heinz Roschewski: Heinrich Rothmund in seinen persönlichen Akten: Zur Frage des Antisemitismus in der schweizerischen Flüchtlingspolitik 1933–1945, in: *Etudes et sources. Publications des Archives fédérales suisses* 22 (1996), pp. 107–132. L'auteur se borne à dire que la part des juifs devait être «très élevée» parmi les quelque 30'000 refoulements enregistrés dans les archives).

⁵⁵ Unabhängige Expertenkommission Schweiz – Zweiter Weltkrieg [commission Bergier] (éds), *Die Schweiz, der Nationalsozialismus und der zweite Weltkrieg. Schlussbericht*, Zurich 2002, pp. 120–121; Unabhängige Expertenkommission Schweiz – Zweiter Weltkrieg [commission Bergier] (éds), *Die Schweiz und die Flüchtlinge zur Zeit des Nationalsozialismus*. Zurich 2001. (Publications de la CIE, vol. 17), p. 24.

* Sans la frontière Genève / Ain

** Personnes refoulées définitivement

*** Nombre de passages moins nombre de refoulements

A+B. Total frontière franco-suisse				Total personnes
	Passages	dont refoulements	Personnes refoulées	Personnes accueillies
Enregistrés	15129	2454	2030	12675
plus hypoth.	15943	3268	2844	12675
				15519

Tab.2: Tableau récapitulatif du passage des juifs par la frontière franco-suisse

Les minutieuses recherches sur lesquelles se fonde le présent article ont eu pour seul but d'éclairer et d'affiner la douloureuse question du refoulement de fugitifs juifs à la frontière suisse durant la période de l'exécution de la «solution finale» nazie. L'étude précise et détaillée de la migration des juifs persécutés vers le secteur franco-suisse de la frontière – lequel, rappelons-le, a concentré 66 % des arrivées de cette période et déclenché la crise de la politique d'asile helvétique en août 1942 – a permis des conclusions précises sur l'ampleur, la géographie et la chronologie du flux, ainsi que sur les réponses qui lui ont été données. Elle a aussi éclairé l'après-refoulement: par bonheur, le refoulement n'a pas inévitablement entraîné la déportation. A la frontière avec la zone non occupée, environ 85 % des juifs refoulés ont échappé à la déportation, immédiate ou plus tardive.⁵⁶ A la frontière avec la zone occupée, la proportion est hélas bien plus défavorable et la plus grande marge d'incertitude doit peser davantage; il est raisonnable d'établir la survie à seulement une personne sur deux.

Il faut rappeler avec force, en conclusion, que pas un seul de ces refoulements n'était justifiable. La Suisse n'avait subi aucune pression allemande au sujet des juifs qu'elle accueillait (même si elle pouvait redouter des rétorsions ultérieures tant que l'incertitude demeurait sur l'issue de la guerre). L'examen du refoulement montre qu'il a souvent été le fruit du zèle de gardes-frontière ou de militaires xénophobes et antisémites. Si la Suisse avait poussé plus loin la politique d'urgence que la crise des réfugiés lui a imposée et qui lui a fait admettre certaines catégories de fugitifs particulièrement vulnérables, si elle avait surveillé plus étroitement l'application par la police frontière des règles et recommandations du gouvernement civil, et surtout si elle avait accepté en silence tous ceux qui franchissaient ses barbelés, sans rien changer à sa politique proclamée de dissuasion, des centaines de vies humaines auraient été épargnées.

Ruth Fivaz-Silbermann, 10 A Route du Prieur, CH-1257 Croix-de-Rozon,
ruth.fivaz@bluewin.ch.

⁵⁶ Vérification conduite sur la totalité des refoulements nominaux dans les secteurs genevois (85,8 % de survie), lémanique (95 % de survie) et valaisan (83 % de survie). Le taux ne changerait pas beaucoup si l'on pouvait inclure la marge hypothétique, car les cas inconnus relèvent des mêmes circonstances que les cas connus. Ruth Fivaz-Silbermann, *La fuite en Suisse*, *op. cit.*, pp. 937 sqq et *passim*.